

Questions orales

M. Andras: Elle ouvrirait la voie à une modification de l'ordre des responsabilités, pas strictement sur le plan de la gestion et du contrôle des finances, même si cela est important et souhaitable, mais elle pourrait remettre complètement en question la responsabilité du Parlement, la responsabilité des ministres envers le Parlement et les droits des députés.

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Voilà pourquoi nous pensons que la commission royale d'enquête doit maintenant étudier objectivement l'interaction de cette recommandation très intéressante et les difficultés qui découlent de son application.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, puisque le vérificateur général a dit que son système est parfaitement compatible avec le maintien d'une certaine délégation des pouvoirs proposée par la Commission Glassco, le ministre dit-il maintenant qu'il n'est pas d'accord avec l'Auditeur général et qu'il s'oppose à l'analyse et à la recommandation faites par ce dernier dans ce domaine important?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je crois que si le député lit la réponse que je viens de donner à la question qui m'a été posée il y a une minute, il verra qu'elle est négative. La réponse, c'est qu'une recommandation très sérieuse nous a été faite dans un certain ordre d'idées, qu'elle porte en l'occurrence sur un système adéquat de comptabilité et de contrôle financier.

Cependant, elle débouche nécessairement sur des considérations qui ne faisaient pas partie du mandat de l'Auditeur général et sur lesquelles il s'est abstenu de se prononcer, soit l'interrelation entre la responsabilité financière de la Chambre et l'ensemble du système tel que nous le connaissons maintenant. Il faudra en faire l'examen avant de prendre des mesures. Je crois que nous pourrions accomplir la plupart des modifications et des améliorations requises avec les moyens actuels; une fois que nous aurons en main les conclusions de la commission royale d'enquête sur cet autre aspect du problème, nous en ferons alors l'étude dans une plus vaste perspective.

Une voix: Une autre étude.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le ministre a certainement admis que le gouvernement n'avait pas tenu compte des recommandations de la Commission Glassco.

Des voix: Oh, oh!

LA POSSIBILITÉ DE MESURES TENDANT À LA MISE EN ŒUVRE
DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL AVANT LE
RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor qui a maintenant annoncé qu'on s'est en fait donné trois ans pour apporter toute modification radicale aux méthodes comptables du gouvernement que l'Auditeur général a qualifiées, en termes non équivoques, de «foncièrement inadé-

quates». Je veux savoir du ministre quelles mesures le gouvernement entend prendre, durant ce délai de trois ans qui lui permettra de soustraire cette question à tout débat public et à l'attention du Parlement, afin de corriger les procédures que l'Auditeur général a qualifiées de grossièrement inadéquates.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai laissé entendre hier que je pourrais prendre une heure et demie du temps de la Chambre pour faire inscrire au compte rendu la teneur du document que j'ai déposé l'autre jour. Je ferai remarquer au chef de l'opposition que son temps et celui de la Chambre seraient mieux mis à profit s'il se donnait la peine de lire le rapport provisoire.

L'OPPORTUNITÉ D'UN COMPLÉMENT AU MANDAT DE LA
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RECOMMANDATIONS DE
L'AUDITEUR GÉNÉRAL

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, plutôt qu'une heure et demie du temps de la Chambre, ce que demande le ministre, c'est trois ans de délai et de sursis pour éluder cette importante question. Puisqu'il ne nous dira pas ce qu'il entend faire et puisqu'il n'autorisera quelque réforme que ce soit d'ici le terme de ce délai de trois ans, le ministre nous dira-t-il s'il est disposé à ajouter au mandat de cette commission royale d'enquête, dont il faudra semble-t-il nous contenter à défaut des mesures et des réformes qui s'imposeraient tout de suite, un article précis qui force la commission d'aborder la question de l'accès des parlementaires et du public à toute l'information nécessaire pour assurer une comptabilité adéquate et exacte? Est-il prêt à le faire?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): C'est une preuve de plus que le député n'a pas lu le rapport intérimaire, car le rapport intérimaire...

Une voix: Jargon bureaucratique.

M. Andras: S'il s'agit de jargon bureaucratique, le député en est en partie responsable, car c'est jusqu'à un certain point le langage de la recommandation du comité des comptes publics à qui nous rendons hommage. Appelons un chat un chat. De toutes les recommandations que l'Auditeur général a formulées, recommandations que nous avons acceptées et que nous appliquons dans une proportion de 98 p. 100, la seule qui soit contestable est celle qui se rapporte à l'obligation de rendre des comptes et de faire rapport au Parlement, ainsi qu'à la responsabilité des ministres. Si les députés tiennent à libérer les ministres de l'obligation de rendre des comptes à la Chambre, c'est à eux d'en décider.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il nous faut également appeler un attermoisement par son nom. Le ministre donnerait-il maintenant à la Chambre l'engagement formel qu'une disposition sera ajoutée au mandat de cette commission royale qui permettra au Parlement et à la population du Canada d'obtenir facilement les renseignements nécessaires à une véritable vérification?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre vient de répondre à cette question.